

Îlots compensatoires: "Je ne vais rien signer du tout"

Outre les quelques expropriations liées au passage de la route, plusieurs propriétaires d'Afa, d'Alata et d'Appietto ont eu la désagréable surprise d'apprendre que leurs terres ont été retenues comme refuges pour les espèces menacées qui sont la tortue d'Hermann, le crapaud vert, le milan royal ou encore l'orchidée sauvage.

Actuellement en pleine discussion avec les propriétaires terriens, les services des routes de la CdC se montrent peu loquaces quant à cette procédure d'îlots compensatoires.

Ces mesures sont obligatoirement mises en œuvre lorsqu'il est avéré qu'un projet porte atteinte à la biodiversité et que l'aménageur n'a pu réduire, ni éviter, l'impact négatif. "Elles sont très réglementées, dans un cadre légal bien défini, font valoir les services de la CdC. Pour ce faire, nous suivons les conseils d'experts en environnement. Ce sont eux qui, selon les projets et les objectifs écologiques, définissent ces îlots."

La CdC a proposé de passer avec les propriétaires des conventions pour une durée de trente ans. S'ils acceptent, ils s'engagent à suivre durant cette longue période les règles édictées par les spécialistes du Conservatoire d'espaces naturels de Corse. "Nous intervenons dans un second temps pour élaborer, avec les propriétaires, un plan pour gérer de façon responsable leurs terres", explique la directrice du conservatoire, Fabienne Gérard.

La gestion suppose, par exemple, de planter d'une certaine manière un type de végétation, de ne rien y planter du tout ou encore de ne pas utiliser de tracteur.

"Cette histoire, c'est de la spoliation"

Certains des propriétaires que nous avons interrogés ne cachent pas leur colère devant ces conventions. "Je possède une dizaine d'hectares sur la commune d'Afa, à plus de 3 km en val d'oïseau du site où les espèces sont menacées, raconte l'un d'eux. Ils auraient pu aller prendre des terres sur les communes directement concernées par la problématique, mais non, c'est chez moi qu'ils ont trouvé à compenser. Tout mon terrain est concerné parce que, par là-bas, il ressemble à la zone d'étude. Maintenant, pendant 30 ans, je ne peux plus rien y faire. Et je ne peux plus le nettoyer mécaniquement. Ils espèrent peut-être que je le nettoie manuellement. Cette histoire, c'est tout simplement une spoliation. Et si je refuse de signer la convention, ils menacent de m'exproprier."

Un voisin poursuit: "C'est complètement aberrant. Avec quoi pensent-ils que nous allons nettoyer? Avec une faux? Au lieu d'aller chercher des terres un peu partout et taper sur toutes les communes, ils ont pris en bloc chez nous. Une chose est certaine, pour l'instant, je ne vais rien signer du tout."

Le Conservatoire d'espaces naturels de la Corse a prévu de passer sur les îlots compensatoires dans les prochains jours pour bien expliquer aux propriétaires la charte éthique et le plan de gestion. "Je suis très ouverte ces temps-ci, souffle l'une des personnes concernées. Il y a peu de chance qu'ils m'y trouvent".

C.M.



Plusieurs dizaines d'hectares de terrains situés sur les communes d'Afa, d'Alata et d'Appietto sont réquisitionnées pour permettre aux espèces (tortues, crapauds verts, etc.) impactées par la construction de la route de s'épanouir.

REPORTAGE GUYEN TOUHI